



Communiqué Intersyndical

13 intermittents du CDE remerciés brutalement : des méthodes inacceptables

Ils étaient planifiés pour travailler ce mois de janvier, comme tous les mois : le planning avait été envoyé le 23 décembre dernier. Et puis, ils ont reçu une lettre recommandée le 31 décembre au matin en guise d'étrennes, et pour remerciements de leur travail de vérificateurs au Centre de Diffusions et d'Echanges (CDE) depuis des années.

Pourtant, leur travail de vérification de la qualité des programmes n'est pas remis en cause. Leur sérieux et leur vigilance ne font aucun doute. Alors quelle est la raison de cette lettre envoyée le dernier jour de l'année à ces collaborateurs réguliers ?

D'une phrase, le motif est ainsi libellé : *« La société n'est, en effet, pas en mesure de vous assurer qu'elle pourra vous proposer une nouvelle collaboration ».*

Les intermittents sont encore sous le choc ce soir. De cette décision découle une catastrophe humaine, car ils se retrouvent soudainement sans travail, ce qui ne va pas être sans conséquence pour leurs heures (pour acquérir leurs droits) et leurs revenus... Nous sommes à mille lieues d'un management humaniste, affiché pourtant par la direction dans de nombreux discours.

Un management particulièrement violent dans la situation sanitaire actuelle où l'on parle de sauvegarder les précaires. Cette méthode n'est pas digne de l'audiovisuel public.

Nous demandons la tenue d'un CSE extraordinaire de toute urgence. Une lettre a été adressée ce mardi 4 janvier par vos élus au Président du CSE du Siège en ce sens, en attendant de nouvelles dispositions suite à cette décision d'une brutalité aussi inattendue qu'injustifiée.

A Paris, le 30 décembre 2021,

Monsieur,

Je vous informe que votre collaboration cessera à la date du 31/12/2021, échéance du terme et de l'objet de votre contrat de travail.

La société n'est, en effet, pas en mesure de vous assurer qu'elle pourra vous proposer une nouvelle collaboration.

Bien naturellement, la direction des ressources humaines se tient à votre disposition pour toute information éventuelle.

Vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Paris, le 04 janvier 2021